



Commune de

**MALEMORT**

## BULLETIN D'ADHESION CANIPARC 2025 - 2026

Nom : ..... Prénom : .....

CONJOINT(E) NOM : ..... Prénom : .....

Adresse postale : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Numéro de téléphone : ..... / ..... / ..... / .....

Adresse mail : ..... @ .....

Je m'inscris le (Date) : ..... / ..... / .....

**Le montant de la cotisation annuelle (Septembre 2025 à Août 2026) est de **12€**  
+ 6€ par chien supplémentaire.**

Nom du chien			
Race			
Date de Naissance			
Sexe F/M			
Stérilisée / Castré ?			
Date vaccins (copie carnet)			
Date vaccins échéance			
N° identification			
Total	12 € Pour le 1 <sup>er</sup> chien	6 € supplémentaire pour le 2 <sup>ème</sup> chien	6 € supplémentaire pour le 3 <sup>ème</sup> chien

J'accepte de devenir membre du Caniparc et d'en accepter le règlement intérieur. J'ai pris bonne note des droits et des devoirs des membres, et accepte de verser ma cotisation **non remboursable** d'un montant de .....€ due pour l'année 2025-2026.

(Facultatif) Je désire faire un don à l'association d'une valeur de .....€. Toute l'équipe Promouvoir le chien en Corrèze vous remercie de votre générosité, les dons nous permettront de réaliser l'entretien et l'aménagement du Caniparc.

- Chèque N° ..... « à l'ordre de Promouvoir le chien en Corrèze »  
 Espèces

### DOCUMENTS NECESSAIRES A L'INSCRIPTION

(Sans ces documents aucune inscription possible)

- ATTESTATION DE RESPONSABILITE CIVILE
- COPIE CARNET DE SANTE AVEC VACCINS A JOUR
- SIGNATURE DE LA CHARTE D'UTILISATION DU CANIPARC

Fait et signé à .....

Le .....

Signature de l'adhérent(e)

CANIPARC - Mairie de Malemort - 14 Rue Jean Jaurès, 19360 - Email : [promouvoirlechienencorreze@gmail.com](mailto:promouvoirlechienencorreze@gmail.com)  
Facebook : Caniparc Malemort

N° Adhérent :



## **Charte d'utilisation du cani parc**

*Le parc est un espace canin de liberté favorisant l'harmonie entre les chiens et les échanges entre les usagers.*

*La mairie de Malemort met à la disposition de l'association Promouvoir le chien en Corrèze, un cani parc d'environ 6 000 m<sup>2</sup> entièrement clôturé.*

*Cet espace a été créé en prenant en compte les besoins des chiens et de leurs maîtres pour faciliter les promenades sans laisse en toute sécurité.*

*Néanmoins l'utilisation de cet espace nécessite le respect de certaines règles définies dans cette charte afin de garantir une bonne cohabitation entre tous les usagers de cet espace vert.*

### Article 1 :

Cet accès est autorisé sous l'entièvre responsabilité des maîtres des chiens.

### Article 2 :

Les usagers sont responsables sur le fondement des articles 1382 à 1385 du code civil des dommages de toute nature qu'ils peuvent causer par eux mêmes les personnes, les animaux ou les objets dont ils ont la charge ou la garde.

### Article 3 :

Les chiens de première et seconde catégories sont strictement interdits dans le parc.

### Article 4 :

Seules les personnes adhérentes à l'association Promouvoir le chien en Corrèze à jour de leur cotisation, et en possession de la carte d'adhérent, connaîtront le code d'accès qui sera changé régulièrement.

### Article 5 :

Le portail devra rester fermé et verrouillé avec le cadenas après chaque passage de l'adhérent et de son chien.

### Article 6 :

Le code ne devra pas être divulgué à une personne non adhérente.

### Article 7 :

L'association pourra se retourner contre l'adhérent si les règles non respectées ont entraîné un dommage à autrui.

### Article 8 :

La ville de Malemort ou l'association ne pourront être tenus responsables de tout accident dû à l'utilisation normale ou anormale de l'équipement mis à disposition des utilisateurs ou en cas de fugue.

### Article 9 :

Les muselières, les colliers à piques ou électriques sont interdits.



## **Engagements des usagers**

*Par sa présence le propriétaire du chien s'engage à :*

### **Veiller au respect du bien être du chien :**

- ° S'assure que son chien est identifié , vacciné, vermifugé et traité contre les parasites.  
Celui ci devra être sociable envers les humains ainsi que ses congénères.
- ° Entre dans l'espace avec un chien calme et quitte cet espace si l'animal est trop énervé ou aboie trop.
- ° Ne regroupe pas trop de chiens dans un même espace clos.  
Une trop forte densité de chiens dans un lieu fermé accroît les comportements excessifs.
- ° Ne fréquente pas l'espace pendant les chaleurs des femelles.
- ° Est réactif lors d'éventuels conflits entre chiens.  
En cas de bagarre la responsabilité des maîtres est engagée.
- ° Evite d'apporter des jouets ou tout autre objet pouvant créer une compétition entre plusieurs chiens.
- ° Evite de donner à manger aux chiens.
- ° Porte une attention particulière au comportement du chien en présence d'enfants.
- ° Veille à ce que les chiens ne dégradent pas les plantations présentes sur le site si récentes.
- ° Ne vient pas avec un chiot de moins de 4 mois.

### **Veiller au respect du bien être des usagers et des habitants :**

- ° Evite toute nuisance sonore pouvant troubler la tranquillité publique.
- ° Ramasse immédiatement les déjections canines de son animal en utilisant les poubelles mises à disposition.
- ° Ne laisse pas de nourriture ou autre déchet au sol.
- ° Evite toute dégradation de la parcelle et fait attention aux éventuels équipements présents sur le site.
- ° Respecte toutes les consignes de sécurité données par la ville de Malemort.
- ° Afin d'éviter tout risque d'accident et de blessure, il est fortement déconseillé de venir avec des enfants en bas âge, en poussettes ou en landaus.

**Vu et pris connaissance le :**

**Signature.**